



**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 7 octobre 2019 à 18 heures**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Adoption de l'ordre du jour

30 – Administration et finances

30.01 Adoption des prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2020

30.02 Adoption du programme triennal d'immobilisations dressé par l'arrondissement de Lachine pour les années 2020 à 2022

70 – Autres sujets

70.01 Période de questions des membres du conseil

70.02 Période de questions du public



Dossier # : 1193547009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption des prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2020

D'adopter les prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2020;
De transmettre ces prévisions au comité exécutif, conformément à l'article 143.2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Signé par Martin SAVARD **Le** 2019-09-26 17:29

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1193547009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption des prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2020

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 143.2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), les arrondissements doivent dresser et transmettre au comité exécutif, dans le délai fixé par ce dernier, un budget de fonctionnement qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 19 0300 (1183547011) - 2018-10-15

Adoption des prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2019

CA17 19 0293 (1173547010) - 2017-12-04

Adoption des prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2018

DESCRIPTION

Le budget de 2020 a été établi selon des principes directeurs visant à soutenir des services de qualité aux citoyens, l'équité, l'imputabilité et l'autonomie des arrondissements. Il a également tenu compte de la bonification des transferts pour les bibliothèques, le déneigement et les parcs. Comme résultat de cet exercice, le budget total de 2020 de l'arrondissement a été établi à 31 588 300 \$ et est financé par l'entremise des transferts centraux de 21 869 300 \$, d'une taxation locale de 4 504 400 \$, de revenus de tarification locale de 3 820 400 \$ et d'une affectation de surplus de 1 394 200 \$.

Afin d'augmenter l'autonomie financière des arrondissements, un espace fiscal équivalent à 0,05 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière a été cédé aux arrondissements en 2012. Notre arrondissement se prévaut à nouveau de cet espace fiscal. Pour 2020, l'arrondissement a donc pris la décision d'ajouter une indexation de 3 %. Cela portera le taux de 2020 à 0,0524 \$ du 100 \$ d'évaluation. Il était de 0,0533 \$ du 100 \$ d'évaluation en 2019. De plus, suite au dépôt du nouveau rôle d'évaluation (2020-2022) et compte tenu de l'indexation, l'arrondissement obtiendra des revenus de l'ordre de 3 316 700 \$.

Toujours sur le plan de la taxation locale et compte tenu que l'arrondissement doit maintenir ses obligations et engagements au niveau de l'entretien et de la propreté du

territoire, l'arrondissement décrète, pour 2020, le maintien (le gel) de la tarification à 49,52 \$ par unité d'habitation, d'occupation ou par établissement d'entreprise. Ce tarif représentera un montant de recettes de 1 187 700 \$.

Au global, les revenus découlant de la taxation locale seront augmentés de 83 700 \$ par rapport à 2019. Cette décision est prise afin de respecter la capacité de payer des citoyens de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

Pour maintenir plusieurs activités ajoutées depuis les dernières années ainsi que pour répondre à des nombreux nouveaux projets d'envergure, qui arriveront en 2020, un processus de prolongation de postes a été nécessaire. La prolongation des postes à la Direction des travaux publics et le financement du déficit des banques d'heures à la Direction - Culture, Sports, Loisirs et Développement social nous obligent à utiliser un montant de 1 394 200 \$ en provenance du fonds de réserve (surplus).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Adoption du budget de fonctionnement pour l'année 2020 au montant de 31 588 300 \$ pour le volet des dépenses et de 3 820 400 \$ pour le volet des revenus (détails en annexe).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation, atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine LECLAIR
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-26

Lavinia BADEA
Chef de division, ressources financières et
matérielles

**Dossier # : 1193547010**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du programme triennal d'immobilisations dressé par l'arrondissement de Lachine pour les années 2020 à 2022

D'adopter le programme triennal d'immobilisations dressé par l'arrondissement de Lachine pour les années 2020 à 2022, lequel prévoit les dépenses suivantes pour chacune des trois prochaines années :

- 3 677 000 \$ pour 2020;
- 3 677 000 \$ pour 2021;
- 3 677 000 \$ pour 2022;

De transmettre ce programme au comité exécutif, conformément à l'article 144.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Signé par Martin SAVARD **Le** 2019-09-19 09:24**Signataire :**

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1193547010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du programme triennal d'immobilisations dressé par l'arrondissement de Lachine pour les années 2020 à 2022

CONTENU

CONTEXTE

Selon l'article 144.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), les arrondissements de la Ville de Montréal doivent dresser et transmettre au comité exécutif un programme triennal d'immobilisations (PTI).

Depuis 2005, le budget du PTI relatif à des programmes corporatifs est financé par des emprunts à long terme, remboursables par une taxe imposée à l'ensemble des propriétés imposables de la Ville et celui relatif aux programmes de l'arrondissement l'est par une taxe imposée aux propriétés imposables de l'arrondissement seulement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 19 0301 - 2018-10-15 (1187751001)

Adoption du programme triennal d'immobilisations dressé par l'arrondissement de Lachine pour les années 2019 à 2021

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Le PTI local de l'arrondissement de Lachine sera adopté par le conseil de ville avant la fin de l'année 2019, et ce, conformément à l'article 144.4 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4). Ce PTI permettra, avec l'aide de financement provenant de d'autres sources, de réaliser en tout ou en partie les priorités identifiées en pièces jointes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget du PTI de l'arrondissement de Lachine, tel que soumis au conseil, prévoit que son financement sera assumé par des emprunts à long terme. Pour l'année financière 2020, on prévoit un montant de 3 677 000 \$. Cette dette, contractée par le Service corporatif des finances, sera remboursée au moyen d'une taxe foncière à la charge des propriétés imposables de l'arrondissement de Lachine à partir de l'exercice 2022. Cette taxe sera basée sur le montant réellement dépensé au cours de l'exercice 2020. Les règlements

d'emprunt seront adoptés au besoin au cours de l'exercice 2020.

Les dépenses du PTI, pour chacune des trois prochaines années, sont les suivantes :

- 3 677 000 \$ pour l'année 2020
- 3 677 000 \$ pour l'année 2021
- 3 677 000 \$ pour l'année 2022

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'avis public requis annonçant la tenue d'une séance extraordinaire portant sur l'adoption du PTI a été publié dans le journal Le Messenger Lachine & Dorval, édition du 25 septembre 2019.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine LECLAIR
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Lavinia BADEA
Chef de division, ressources financières et
matérielles

Le : 2019-09-18

